ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Integration en milieu scolaire et universitaire

Question écrite n° 39387

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le ministre de l'education nationale, de l'enseignement superieur et de la recherche sur le probleme pose par l'integration scolaire des personnes handicapees. Il souhaiterait, en effet, que les principes d'integration scolaire inscrits dans la loi d'orientation du 30 juin 1975 pour les personnes handicapees et du 10 juillet 1989 sur l'education soient retenues comme objectifs prioritaires dans le nouveau contrat pour l'ecole. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire connaitre ses intentions a cet egard.

Texte de la réponse

La loi no 75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapees et la loi no 89-486 du 10 juillet 1989 d'orientation sur l'education ont fait de l'education une obligation nationale pour tous les enfants, y compris les enfants handicapes. Dans cette mouvance, les circulaires nos 91-302 et 91-304 relatives a l'integration des eleves handicapes et des classes d'integration scolaire apportent un cadre propre a faciliter l'integration individuelle en classe ordinaire ou en classe speciale d'ecole ordinaire. Plus recemment, le nouveau contrat pour l'ecole a retenu comme objectif prioritaire le principe de l'integration scolaire qui constitue la decision no 19. Cette mesure preconise de favoriser, dans le souci d'une meilleure integration, la scolarisation dans les classes ordinaires des eleves handicapes. L'integration de ces eleves est soutenue par l'intervention de maitres specialises, souvent itinerants, qui aident leurs collegues. Parallelement, la direction des ecoles a confie, en juillet 1994, au Centre national de Suresnes, une mission de recueil d'informations concernant l'integration, dont ressortent diverses orientations de travail : amelioration des conditions de recueil des donnees, actions de formation des acteurs de l'integration et creation d'un observatoire national de l'integration.

Données clés

Auteur : M. Jacquat Denis
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 39387
Rubrique : Handicapes
Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche
Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 27 mai 1996, page 2812
Réponse publiée le : 26 août 1996, page 4603